

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-TROISIÈME (543^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 28 AVRIL 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13813

Retrait de la Centrale de chauffage

S.E.N.C.

- ATTENDU** que l'UQAC est sociétaire de la Centrale de chauffage S.E.N.C. depuis 1998;
- ATTENDU** que l'UQAC n'utilise plus la vapeur pour alimenter ses pavillons depuis le 1^{er} mai 2025 grâce à une conversion énergétique faite au cours des dernières années;
- ATTENDU** la volonté de l'UQAC de se retirer de la Centrale de chauffage S.E.N.C.;
- ATTENDU** que la Centrale de chauffage S.E.N.C. accepte de racheter la totalité de la part sociale de son capital détenue par l'UQAC;
- ATTENDU** que la part sociale de l'UQAC correspond à une valeur négative de 115 412 \$;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux affaires administratives et aux ressources par intérim;

Sur proposition de Patrick Giroux, appuyée par Marie-Isabelle Farinas, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver le retrait de l'UQAC comme sociétaire de la Centrale de chauffage S.E.N.C.;
- D'** autoriser la négociation et la signature de la convention de rachat de la part sociale entre l'UQAC et la Centrale de chauffage S.E.N.C. par les représentants dûment autorisés à cette fin conformément à la Politique relative à la validation juridique, à l'autorisation et à la signature des contrats telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- D'** autoriser, le cas échéant, toute modification jugée compatible, utile ou nécessaire dans l'intérêt de l'UQAC avant la signature de ladite convention de rachat.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (01/05/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon